

Une retraite décente pour tous

Ein lebenswertes Alter für alle

Pour qu'un meuble soit stable, il faut qu'il ait trois pieds. La stabilité est très mauvaise avec un ou deux pieds. Vous pouvez essayer. Et quoi qu'on pense, elle n'est pas assurée avec quatre pieds. Pensez un peu: est-ce que vous n'avez pas, un jour, demandé un dessous de bière à la sommelière pour caler la table à quatre pieds du bistrot ?

De la même façon, pour assurer des revenus suffisants aux personnes retraitées, il y a trois piliers. Un sage chinois, à qui on avait demandé quelle serait sa première décision s'il devenait empereur, a eu cette réponse admirable: «Je fixerais le sens des mots». En page 3, le Trait-d'union fixera le sens des mots. Il précisera ce qui se cache derrière chacun de ces trois piliers.

On entrera alors d'un pas sûr dans le dossier d'aujourd'hui, consacré à la révision du 2^e pilier. Car nos autorités ont entamé, il y a quelques semaines, une révision absolument nécessaire. Le «Trait-d'Union» a jugé le thème si important qu'il a décidé de lui consacrer l'essentiel de ce numéro. Pour une fois, notre dossier sera émaillé de nombreux chiffres. Cela est pleinement justifié du moment qu'on traite de salaires et d'assurance.

Chacun pourrait sans peine citer une dizaine de Suisses qui n'ont pas besoin du 2^e pilier. Pour certains même un seul pilier suffirait... Mais ce n'est pas l'heure de classer nos compatriotes en catégories, les un, les deux et les trois pieds. L'important est que chacun reçoive de quoi

vivre sa vieillesse de façon décente. L'important est que chacun, après tout ce qu'il a donné à la société, puisse s'offrir des vacances méritées, bénéficier d'un voyage enrichissant pour le corps et l'esprit...

Alors, bon vent à la première révision du 2^e pilier. Et que nos autorités prennent des décisions en pensant aux petits retraités bien plus qu'aux grands patrons.

Antoine Maillard



Messieurs, mettez-nous ces piliers en ordre!

Ein solides Möbel muss drei Füße haben. Mit einem oder zwei Füßen fehlt die Standfestigkeit. Sie können es versuchen. Nicht einmal mit vier Füßen ist man sicher. Haben Sie nicht schon einmal der Serviertochter im Restaurant einen Bierteller verlangt, um den vierbeinigen Tisch gerade zu stellen? Ebenso braucht es drei Pfeiler, um den Rentnern den Unterhalt zu sichern. Ein chinesischer Weiser, dem man die Frage stellte, was sein erster

Entscheid wäre, wenn er zum Kaiser gewählt würde, gab die treffende Antwort: «Ich würde den Sinn der Wörter festlegen.» Auf Seite 3 legt «Bindeglied» den Sinn der Wörter fest. Er erklärt, was unter jeder dieser drei Säulen zu verstehen ist.

Wir sind also auf gutem Wege, wenn wir das heutige Dossier der 2. Säule widmen, für die unsere Behörden vor einigen Wochen eine unbedingt notwendige Revision eingeleitet haben. «Bindeglied» fand das Thema so wichtig, dass es sich vorgenommen hat, diese Nummer in erster Linie ihm zu widmen. Für einmal wird es gespickt sein mit Zahlen. Da man aber von Löhnen und Versicherungen spricht, wird es ohne sie nicht gehen.

Jeder und jede von uns könnte mühelos eine Anzahl Schweizerinnen und Schweizer nennen, die keine 2. Säule brauchen. Für viele würde eine einzige Säule genügen ... Aber hier ist nicht der Ort, unsere Mitbürger zu klassieren in Kategorien mit einem, zwei oder drei Beinen. Wichtig ist, dass jeder und jede das Notwendige für ein lebenswertes Alter hat, dass sie für alles, was sie der Gemeinschaft gegeben haben, sich die verdienten Ferien leisten, eine Reise zur Bereicherung für Leib und Seele gönnen können...

Also viel Erfolg der ersten Revision der 2. Säule, und dass unsere Behörden Lösungen finden, indem sie eher an die kleinen Rentnerinnen und Rentner denken als an die grossen Patrons!

Antoine Maillard

**Ça y est!...
C'est fait!**

La Fédération valaisanne des retraités a entrepris des démarches auprès du Conseil d'Etat pour solliciter de sa part une décision lui accordant la reconnaissance officielle.

La persévérance a porté ses fruits, ainsi qu'en témoigne l'extrait du procès-verbal de la séance du Conseil d'Etat du 8 mai dernier.

Les organes responsables de la FVR sont heureux de vous le présenter en remerciant le Conseil d'Etat de sa décision.

**Es ist so weit!...
Es ist gelungen!**

Die Walliser Vereinigung der Rentner ersuchte beim Staatsrat um eine offizielle Anerkennung.

Die Ausdauer wurde belohnt, wie es der beiliegende Staatsratsbeschluss vom 8. Mai 2002 beweist.

Die Verantwortlichen der WVR freuen sich, Ihnen den Entscheid zu unterbreiten, und danken dem Staatsrat.



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTAT
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL DER SITZUNGEN
DES STAATSRATES**

Séance du - 8 MAI 2002
Sitzung vom

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande de la Fédération valaisanne des retraités du 13 avril 2002 ;

Vu l'art. 34 de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale du 29 mars 1996 ;

Considérant le rôle fédérateur de la Fédération valaisanne des retraités et le fait que son activité a été admise à l'Assemblée du territoire cantonal ;

Considérant la nécessité de renforcer le dialogue entre les autorités cantonales et les représentants des mouvements des citoyens en vue de promouvoir une politique coordonnée en faveur des personnes âgées ;

Vu le rapport du Service de l'action sociale ;

Sur la proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie,

décide :

1. La Fédération valaisanne des retraités est reconnue comme association d'utilité publique ;
2. La Fédération valaisanne des retraités est reconnue comme partenaire privilégié du Conseil d'Etat et du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie pour toutes les questions touchant la personne âgée ;
3. Le Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie est chargé de la mise en application et du suivi de la présente décision.

Pour copie conforme,
LE CHANCELIER D'ÉTAT



Délib. :
1 vot. OUI
1 " Chef du DESA
1 " Insp. Fin.
" Adm. Fin.
1 " FVR

Le deuxième pilier, élément de la prévoyance sociale suisse

Die zweite Säule, Bestandteil der schweizerischen Sozialvorsorge

Le présent No de «Trait-d'Union» se propose de développer quelques aspects du deuxième pilier, élément de la prévoyance sociale en Suisse.

Avant de céder la plume aux spécialistes de la question, rappelons simplement l'essentiel de la trilogie qui constitue la sécurité sociale dans notre pays.

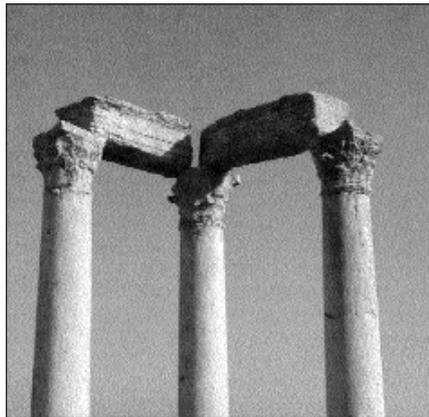
Le premier pilier comprend lui-même trois subdivisions, qui sont l'Assurance - vieillesse et survivants (AVS), l'Assurance - invalidité (AI) et les prestations complémentaires de l'AVS/AI (PC).

On trouve dans le deuxième pilier six éléments, chacun d'eux faisant l'objet de dispositions légales spécifiques. Il s'agit de la Prévoyance professionnelle (LPP), de l'Assurance - accidents (LAA), de l'Assurance - maladie (LAMal), de l'Assurance - chômage (LACI), des allocations pour perte de gain (LAPG) et de l'Assurance militaire (LAM). La révision en cours du deuxième pilier ne concerne que la LPP.

Quant au troisième pilier, il englobe ce que l'on appelle communément

l'épargne privée. Cette dernière peut revêtir des formes diverses, au nombre desquelles on distingue la prévoyance liée, la prévoyance libre, l'épargne bancaire, les polices d'assurance sur la vie et tout autre aspect de la prévoyance laissé à l'initiative de chacun.

Anselme Pannatier



Cette Nummer von «Bindeglied» will einige Gesichtspunkte der 2. Säule als Bestandteil der Sozialvorsorge in der Schweiz erläutern. Bevor wir das Wort den Fach-

leuten in dieser Frage überlassen, wiederholen wir einfach das Wesentliche der drei Bestandteile unserer Sozialvorsorge.

Die 1. Säule ihrerseits besteht aus drei Unterabteilungen, nämlich: der Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV), der Invalidenversicherung (IV) und den Zusatzleistungen zur AHV/IV (ZL).

Zur 2. Säule gehören sechs Bestandteile, zu denen es je die gesetzlichen Bestimmungen gibt. Es sind dies: die berufliche Vorsorge (BVG), die Unfallversicherung (UVG), die Krankenversicherung (KVG), die Arbeitslosenversicherung (ALVG), Zulagen für Erwerbsausfallentschädigung (EOG) und die Militärversicherung (MVG). Die in Gang befindliche Revision der 2. Säule betrifft nur das BVG.

Die 3. Säule umfasst die sogenannten Privatersparnisse wie die gebundene Vorsorge, die freie Vorsorge, die Bankersparnisse, die Lebensversicherungen und alle anderen Vorsorgemassnahmen, die der Initiative eines jeden überlassen bleiben.

Aanselme Pannatier

1^{re} révision de la LPP

Erste Revision des Bundesgesetzes für berufliche Vorsorge(BVG)

Pour cette révision, en coordination avec l'AVS dans le cadre de la 11^e révision, le Conseil fédéral n'axe pas le projet de révision sur le développement, mais sur la consolidation du système de l'assurance dans deux directions déterminées:

- même âge pour les hommes et les femmes de prendre la retraite dans la LPP,
- prendre une retraite à la carte;

cette possibilité consiste à anticiper ou ajourner les prestations de vieillesse

Le maintien et l'amélioration du niveau de prévoyance actuel doivent être concrétisés grâce aux cinq trains de mesures suivants

- abaissement du taux de conversion de 7.2% à 6.65%, équivalent à une baisse de rente,

- pour contrebalancer cette baisse, augmentation des taux de bonifications,
- rente de veuf équivalente à la rente de veuve,
- adaptation des rentes au renchérissement,
- mesures pour faciliter et améliorer la gestion.

Les points ci-dessus représentent en condensé le message que le



Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales.

La sous-commission de la Sécurité sociale et de la Santé du Conseil national, ayant pour charge de traiter la LPP a complété le projet de manière suivante :

- abaisser le seuil de l'assurance obligatoire à Fr. 12'360.-
- maintenir les taux de bonifications à l'état actuel,
- abaisser le taux de conversion jusqu'à 2023 de 7.2% à 6.8%,

Le Conseil national, dans sa séance extraordinaire d'avril, a pris les décisions suivantes :

- le seuil d'entrée est fixé à Fr. 18'540.-, contre la proposition de Fr. 12'360.- de la commission de LPP,
- le taux de conversion est fixé à 6.8%,
- les taux de bonifications sont maintenus à l'état actuel.

Avec ces propositions il restera toujours 11% d'hommes et 26% de femmes exclus de la LPP.

Nous vous laissons le choix de juger de la valeur de cette révision, à savoir si elle répond réellement

aux espoirs que la population est en droit d'avoir.

Quant à nous à l'AVIVO, nous restons convaincus que seule une amélioration du 1^e pilier de l'AVS résoudra le problème de la couverture des besoins vitaux pour les petits revenus.

Pour l'AVIVO Suisse
Fritz Kaeser

Für diese Revision, in Verbindung mit der AHV im Rahmen der 11. Revision, hat der Bundesrat nicht die Entwicklung, sondern die Sicherung des gegenwärtigen Versicherungssystems in zwei bestimmten Richtungen im Auge, nämlich :

- gleiches Alter für Mann und Frau im BVG,
- Pensionierung nach Wahl, indem die Altersleistungen vorausbezogen oder hinausgeschoben werden können.

Die Erhaltung und die Verbesserung des heutigen Vorsorgeniveaus müssen dank der fünf folgenden Massnahmen verwirklicht werden :

- Herabsetzung des Umwandlungssatzes von 7.2% auf 6.65%, was einer Verminderung der Rente bedeutet,
- Erhöhung des Gutschriftsatzes, um diese Herabsetzung auszugleichen, Witwenrente gleich der Witwenrente,
- Anpassung der Renten an die Teuerung,
- Massnahmen für eine einfachere und bessere Verwaltung.

Diese Punkte fassen die Botschaft des Bundesrates an die Kammern zusammen.

Die nationalrätliche Subkommission für soziale Sicherheit und Gesundheit, die mit der Behandlung des BVG beauftragt war, ergänzte den Entwurf wie folgt :

- Herabsetzung der obligatorischen Versicherungsgrenze auf Fr. 12'360.-,
- Beibehaltung des heutigen Gutschriftsatzes,
- Senkung des Umwandlungssatzes bis 2023 von 7.2% auf 6.8%.

Der Nationalrat hat in seiner ausserordentlichen Aprilsession folgende Beschlüsse gefasst :

- den versicherungsberechtigten Lohn auf Fr. 18'540.- festlegen, gegen den Vorschlag von Fr.12'360.- der BVG Kommission,
- den Umwandlungssatz auf 6.8% festlegen,
- die Gutschriftssätze bleiben unverändert.

Mit diesen Vorschlägen bleiben immer noch 11% der Männer und 26% der Frauen vom BVG ausgeschlossen.

Wir überlassen es Ihnen, zu beurteilen, ob der Wert dieser Revision den berechtigten Erwartungen der Bevölkerung gerecht wird.

Wir von der AVIVO sind immer noch überzeugt, dass einzig eine Verbesserung der 1. Säule der AHV das Problem der Deckung der Lebenskosten für diejenigen mit kleinem Einkommen lösen wird.

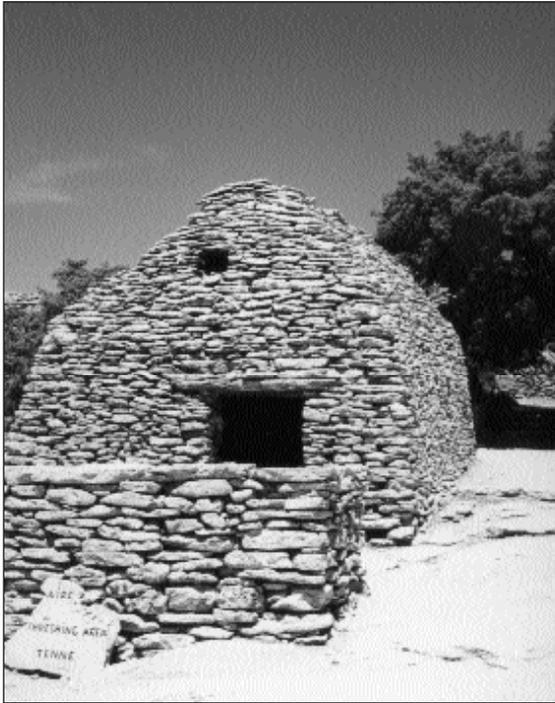
Für die AVIVO Schweiz
Fritz Kaeser

Dans le Trait-d'union de septembre

Notre prochain dossier: Les retraités et les caisses-maladie.

Une révision absolument nécessaire

Eine unbedingt notwendige Revision



On veut une maison sociale solide.

Une des grandes faiblesses du 2^e pilier (LPP) est le montant de coordination, fixé actuellement à Fr. 24'720.-.

Cela signifie que les salaires inférieurs à ce montant échappent totalement à l'assurance obligatoire, et, pour les salaires supérieurs, le salaire assuré est égal au salaire AVS, diminué de Fr. 24'720.-.

Ainsi, un travailleur gagnant Fr. 60'000.- a un salaire assuré de 60'000 - 24'720 = 35'280.- Fr.

On se rend compte immédiatement de la précarité de la situation pour tous les bas salaires, pour lesquels la rente AVS est déjà fort modeste. Deux exemples:

revenu de Fr. 24'700.-:

AVS de Fr. 1'300.- environ, pas de 2^e pilier,

revenu de Fr. 40'000.-:

AVS de Fr. 1'600.- environ, LPP: Fr. 500.- environ.

Non seulement on exclut ainsi du 2^e pilier nombre de travailleurs à temps partiel – des femmes le plus souvent – mais on favorise les entre-

prises qui payent mal leur personnel.

Le Conseil fédéral, peu sensible à ces problèmes et excessivement timide, n'a proposé aucune amélioration. Heureusement qu'un groupe de travail du Conseil national a réétudié le problème et proposé une solution plus acceptable, soit Fr. 12'360.-, la moitié du montant actuel. Le Conseil national l'a reprise partiellement. Le seuil d'accès à l'assurance serait ramené à Fr. 18'540.- et le montant de coordination serait de 40% du salaire AVS.

Ainsi, pour un salaire de Fr. 24'720.-, aujourd'hui non soumis à l'assurance, le salaire assuré serait de Fr. 14'832.-, ce qui laisserait espérer une modeste rente de l'ordre de Fr. 430.- par mois.

Il y aurait une certaine amélioration pour tous les assurés, mais plus sensibles pour les petits revenus et pour les travailleurs à temps partiel.

C'est un petit pas, absolument nécessaire. Il importe qu'il aboutisse!

Vital Darbellay

Eine der grossen Schwächen der 2. Säule (BVG) ist der heute auf Fr. 24'720.- festgelegte Koordinationsbetrag.

Das bedeutet, dass die Löhne unter diesem Betrag ganz aus der obligatorischen Versicherung ausgeschlossen sind und dass für die höheren Löhne der versicherte Lohn dem AHV-Lohn, abzüglich Fr. 24'720.-, gleichkommt.

So hat ein Angestellter mit Fr. 60'000.- einen versicherten Lohn von Fr. 60'000 - Fr. 24'720 = Fr. 35'280.-.

Somit stellt man unwillkürlich die heikle Situation für alle mit tiefen Löhnen fest, die bereits eine sehr bescheidene AHV-Rente haben. Zwei Beispiele:

Einkommen von Fr. 24'700.-:

AHV ca. Fr. 1'300.-, keine 2. Säule

Einkommen von Fr. 40'000.-:

AHV ca. Fr. 1'600.-, BVG ca. Fr. 500.-.

Man schliesst somit nicht nur zahlreiche Teilzeitbeschäftigte – vorwiegend Frauen – von der 2. Säule aus, sondern begünstigt auch die Arbeitgeber, die ihr Personal schlecht bezahlen.

Der Bundesrat, der für diese Probleme wenig Gespür zeigte und äusserst vorsichtig war, schlug für den Gesetzesvorschlag keine Verbesserung vor. Glücklicherweise hat eine Arbeitsgruppe des Nationalrates das Problem wieder aufgenommen und eine bessere Lösung vorgeschlagen, nämlich Fr. 12'360.-, also die Hälfte des heutigen Betrages.

Das Plenum des Nationalrates hat diese teilweise angenommen. Danach würde der versicherungsberechtigte Betrag auf Fr. 18'540.- herabgesetzt, und der Koordinationsbetrag läge dann bei 40% des AHV-Lohnes. So ergäbe sich bei einem Lohn von Fr. 24'720.-, der heute nicht der Versicherung unterstellt ist, ein versicherter Lohn von Fr. 14'832.-, was eine bescheidene Rente von Fr. 430.- monatlich erhoffen liesse.

Das wäre eine gewisse Verbesserung für alle Versicherten, die aber bei kleinen Einkommen und für die Teilzeitangestellten umso spürbarer wäre.

Das ist ein kleiner Schritt, aber unbedingt notwendig. Er muss gelingen!

Vital Darbellay

Le mouvement des aînés/valais

C'est à Sion que le mouvement des Aînés du Valais a tenu ses assises sous la présidence de M. Roger Tissières, en présence de plusieurs personnalités, dont Mme. Bernadette Roten la nouvelle présidente de la Fédération valaisanne des aînés; de Mme Marie-Alice Theler, membre d'honneur, et du représentant de Suisse romande, M. Rosset.

Le traditionnel ordre du jour a permis de constater que le Mouvement est très vivant et que beaucoup s'y intéressent. Les différents rapports témoignent de la bonne santé de ce groupement aux très nombreuses activités les repas mensuels de l'amitié, les après-midi de danse, les heures culturelles de St Pierre-de-Clages, les exercices de conversation en plusieurs langues, les promenades dans la nature, les journées de ski, le fitness, les jeux de société, etc...

Le Mouvement a décidé d'ouvrir un «stamm» à l'Agora à Sion.

Comptes et budgets ont été approuvés. Mme Henriette Faessler et



Pourquoi se tourner le dos?

M. Arthur Devanthéry entrent au comité en remplacement de Mme Lisette Gattlen et de M. Théo Winet. Tous deux ont été félicités pour leur excellent travail et leur disponibilité et récompensés comme il convient.

L'assemblée a été rehaussée par un intéressant exposé de Me André Fagioli sur les testaments, suivi d'une large discussion.

Et la journée s'est poursuivie, à l'Hôtel du Rhône, sous le signe de l'amitié et de la convivialité traduits par un apéritif, une copieux repas et quelques surprises agréables concoctées par les responsables.

On s'est quitté avec regret mais en prenant déjà des rendezvous pour les prochaines rencontres étalées tout au long de l'année.

Avec la Fondation Pro Senectute Valais

La Fondation a tenu ses assises annuelles à Monthey, sous la présidence de M. Pierre Mermoud.

Pro Senectute dispose d'une nouvelle structure qui distingue désormais les services de la consultation sociale et de l'animation, afin d'améliorer la qualité de ses prestations en faveur des personnes âgées.

Il faut relever que l'année écoulée a connu une légère augmentation du nombre de dossiers de la consultation sociale (1316 situations suivies,

soit + 7,2%). La consultation sociale reste l'activité prioritaire de la Fondation. La participation aux activités de loisirs, de sport et de formation reste dans l'ensemble assez stable. Relevons en particulier le succès des cours d'internet, de la journée de prévention «âge, sport et santé», le passeport senior pour la première fois dans le Haut-Valais ainsi que la participation aux journées de «rencontre avec la vieillesse» organisées par le collègue de Brigue.

Pour ces journées, Pro Senectute avait invité le Professeur Robert

Hugonot, de Grenoble, président d'Alma France (Allo-maltraitance) et M. Patrick Beetschen, membre du Comité d'Alter Ego, à parler du thème délicat et souvent caché de la maltraitance envers les personnes âgées.

Pro Senectute, avec d'autres partenaires, envisage de créer, ces prochains mois, un réseau valaisan pour tenter d'apporter des solutions à cette problématique.

Belle journée à Sion-Expo pour les aînés.

La traditionnelle rencontre des aînés à Sion-Expo s'est déroulée dans une ambiance agréable. Commencée par un apéritif de réception, elle se poursuit par la visite de l'Expo, des rencontres ani-

mées par Pro Senectute et le MDA, un thé dansant, une démonstration du groupe de danse des aînées de Sion. Une table ronde animée par Olivier Tamarcaz sur le thème du dialogue inter-génération, devenu

d'une urgente nécessité, a intéressé tous les participants. Compréhension et partage sont les moteurs de ce rapprochement entre les diverses classes de la société.

Des vétérans se retrouvent

Les vétérans d'Alusuisse se sont réunis à Sierre, sous la présidence de M. Frido Dayer, pour leur rencontre annuelle à laquelle ils tiennent beaucoup. En effet, c'est l'occasion de se rappeler de bons souvenirs pour ceux qui ont travaillé ensemble durant au moins 25 ans. Ils sont près de 400 actuellement Et

si tous n'étaient pas présents, la tradition fut respectée: Une belle fête, en présence de MM. Manfred Stucky, président de Sierre; Daniel Anliker, directeur Alcan, (ex-Alusuisse) et Marcel Rauch, vice-président de la ville et d'une brochette d'anciens directeurs et de membres d'honneur.

M. Frido Dayer a été réélu à la présidence et Germann Lötscher, d'Agarn, entre au comité pour remplacer M. Ernest Kuonen.

Une belle journée empreinte d'amitié.

AEPVR

Que recouvre ce sigle?

A «Questions pour un champion» on vous répondra sans hésiter qu'il s'agit de l'Association des Enseignants retraités du Valais Romand.

L'AERVR est née il y a 11 ans, après un sondage d'opinion qui révéla le souhait quasi unanime des enseignants à la retraite de pouvoir se retrouver, échanger, maintenir leurs capacités intellectuelles, et même physiques, et, quoi qu'on en dise, compléter le vide laissé par l'absence de cette vingtaine de petits chenapans dans le fond bien sympathiques.

Essayer d'établir un programme, faire passer le message, trouver des collègues qui partagent leurs con-

naissances en dehors du secteur purement pédagogique, telle fut la tâche des premiers responsables de l'association.

Le succès dépasse les espérances. Emmenée par sa présidente Bernadette Roten, l'Association propose des rencontres littéraires -celle sur Ramuz à Lens, en collaboration avec Pro Senectute, fut une réussite - des expositions, des cours ou des réunions de scrabble, mots croisés, questions pour un champion, jass, initiation ou perfectionnement à l'informatique, des randonnées, une chorale, des sorties d'un jour ou d'une semaine. Partout on affiche complet. Belle réponse à des débuts modestes en points d'interrogation. En favorisant les rencontres, la joie de se retrouver, la communication



Sur le Sentier de Farinet

entre les aînés, l'Association réalise son principal objectif.

Paul Glassey

Une retraitée active et heureuse



Denise Morel, quel est votre parcours en quelques mots?

Il est commun. Je viens de Couvet (NE). Fille d'un inspecteur scolaire, j'ai suivi l'Ecole Normale, puis enchaîné stages dans un institut pour handicapés mentaux et enseignement. Mon arrivée à Sierre est assez curieuse. En 1942, Sierre cherchait une institutrice pour l'école protestante. Sans m'en dire un mot, mon père a postulé pour moi. J'ai été nommée pour un an.

Et je suis restée. J'étais tombée amoureuse du pays et de mon mari Roger, employé à l'Alusuisse.

Vous avez fait un mariage mixte.

Le doyen Jérémie Mayor n'était pas content. Le pasteur non plus, mais il a accepté: on a célébré le mariage au Temple et élevé les enfants dans la religion protestante. Malgré tout, j'ai gardé d'excellents contacts avec le doyen Mayor. Nous avons eu de longues discussions. Je désirais connaître la religion de mon mari.

Est-ce que votre couple a souffert de cette position des Eglises?

Il n'y a jamais eu de frictions dans notre foyer au sujet de la religion. Mais, aux yeux de l'église catholique, nous étions des concubins. Mon mari en a beaucoup souffert. Il allait à la messe mais ne communiait pas. Cette situation a duré

jusqu'en 1965, après Vatican II. C'est seulement alors que notre mariage a été validé par Mgr Adam. Ce fut une grande joie. Nous étions mariés depuis 19 ans. Cela a heureusement évolué.

Denise Morel, je vous rencontre souvent, je constate que votre retraite est très active.

J'ai du plaisir de travailler. Je fais partie de l'équipe des visites à l'Hôpital, dans les homes, à Ste-Claire, dans les familles. Il y a aussi le Groupe de lecture de la communauté réformée. Et ma famille, enfants et petits-enfants. Des soleils dans ma vie! Je travaille beaucoup et je suis heureuse.

Denise Morel, le monde a besoin de femmes comme vous. Merci.

Propos recueillis par Antoine Maillard

Après avoir turbiné assidûment durant toute l'année, le Comité de votre Fédération prend des vacances et vous dit: «En septembre, pour l'assemblée générale».

Bel et bon été à vous tous, beaucoup de soleil et de satisfaction!

Nachdem wir uns das ganze Jahr hindurch abgerackert haben, geht das Komitee Ihrer Vereinigung in die Ferien und sagt Ihnen: «Auf Wiedersehen im September. Ihnen allen einen schönen Sommer, viel Sonne und alles Gute!»



Sie haben das neue Binde-Glied kennen und schätzen gelernt. Um die nächsten Nummern - vier pro Jahr - nicht zu verpassen, können Sie diese mit Hilfe des beiliegenden ausgefüllten Einzahlungsscheines abonnieren.

Preise:

Fr. 10.- Abonnement allein

Fr. 20.- Abonnement + Mitgliederbeitrag

Fr. 30.- Abonnement + Mitgliederbeitrag für Ehepaare

Danke für Ihre willkommene Unterstützung.